

# REGLEMENT DE COURSE « Ô TOUR DE LA CARBONNIERE »

## DIMANCHE 5 NOVEMBRE 2023

### LA COURSE

Départ des arènes à 10 h précises, arrivée aux arènes après une boucle autour de la Tour Carbonnière (RD46). Limitée à **1000 dossards**.

### INSCRIPTIONS

Prix : 10€ individuel et 12€ en relais de 2 personnes. Tout engagement est ferme et définitif et ne fera l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit.

Inscriptions par internet : [www.endurancechrono.com](http://www.endurancechrono.com)

**Par voie postale** : Endurance Chrono - BP 74 - 30310 Vergèze

**Inscriptions le jour même de 8 h à 9 h 15 au prix de 12 € pour les individuels et 14 € pour les relais.**

Aucun transfert de dossard n'est autorisé. Course ouverte à tous les hommes et toutes les femmes, licenciés ou non FFA, à partir de la catégorie « cadet ». Pour les mineurs, une autorisation parentale est demandée. L'organisation se réserve le droit de clore les inscriptions si leur nombre met en péril la sécurité de l'épreuve.

### CATEGORIES

L'épreuve est ouverte aux catégories cadets, juniors, espoirs, séniors, masters hommes et femmes licenciés ou non.

### RETRAIT DES DOSSARDS

Remise des dossards le dimanche 5 novembre 2023 de 8h à 9h30 au complexe sportif, Boulevard Alexandra David Neel à Saint-Laurent d'Aigouze.

### CERTIFICAT MEDICAL /LICENCE

La loi n°99-223, relative à la protection de la santé des sportifs à la lutte contre le dopage a été votée à l'assemblée nationale le 23 mars 1999. Ces dispositions obligent l'ensemble des coureurs français et étrangers à fournir la preuve de leur aptitude à la pratique de la course à pied en compétition, aptitude justifiée par un **certificat médical** délivré par un médecin suite à un examen médical.

### LICENCE FFA

Les licenciés FFA 2023/2024 devront joindre à l'inscription la photocopie de leur licence sportive mentionnant la délivrance d'un certificat médical.

### NON LICENCIES FFA

Les non licenciés devront fournir un certificat médical de moins d'un an à la date de la course mentionnant l'absence de contre-indication à la course à pied en compétition.

### ASSURANCE

La commune de Saint Laurent d'Aigouze est couverte par une police d'assurance en conformité avec la charte des courses sur route. Individuelle accident : les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

### SECURITE

La sécurité sur le parcours est assurée par une équipe de bénévoles. L'assistance médicale sera assurée par « UNASS LR ». Le médecin de l'épreuve peut mettre hors course tout participant dont la santé semble compromise.

### DROIT D'IMAGE/CNIL

Les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que les ayants droits, tels que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'épreuve, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires et les livres. Conformément à l'article 27 de la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information concernant notre fichier.

### RAVITAILLEMENT, CHRONOMETRAGE ET SERVICES

Le chronométrage est effectué par la société CHRONOSPHERES. Traçage tous les kms. Parking fléché, sanitaire, vestiaire et douches au complexe sportif.

Des ravitaillements sont proposés le long du parcours. ***Une consigne pour les sacs est mise à disposition au gymnase.***

### CLASSEMENT ET REMISE DES PRIX

Un cadeau de bienvenue sera remis à chaque participant après restitution du dossard. La remise des prix se déroulera au complexe sportif à l'issue de la course pour les 3 premiers au scratch, les 2 premiers de chaque catégorie ainsi que les premiers de chaque relais (M, F, Mixte). Un classement général par catégorie sera effectué à l'issue de la course.